

**VISITE DE SECTEUR LE 22 OCTOBRE 05.** LOTISSEMENT LES GRANGES MOULUES ET RUE DE LA RONDE COUTURE.

**Sont présents :**

Messieurs RIBEIRO, FAKHEUR ET LECLERCQ.

**Sont excusés :** Mesdames PASQUIER, VILLIERE, KASMI, PREVOT LEFREVRE ainsi que Messieurs LENICE ET WAUTHIER.

**Rue du Pré au Chêne : entre les n° 4 et 6, face à un parking,** sur le trottoir rustines de tarmac à mettre en place avant que cela ne continue à se détériorer. **De même entre le 6 et le 14.**

Il est signalé que les précédentes rustines mises en place sur la chaussée ne sont jamais damées.

C'est le personnel qui tape au moyen de ces chaussures pour tasser le produit.

**Même rue, mais au croisement de la rue Marguerite Sarazin,** de grosses pierres sont positionnées et le revêtement de sol est désagrégé sur 1 m<sup>2</sup> environ.

Toujours au même endroit, face aux mêmes pierres, la grille d'un avaloir est à repositionner dans le sol.

**Même rue face au 19 et au 23** remise en place de rustines de tarmac sur le trottoir.

**Face au 27,** un regard important au milieu de la chaussée, donnant accès au réseau assainissement est fortement enfoncé, il semble ne plus être solidaire du tarmac. Cela peut-être dangereux pour un véhicule.

**Même rue, mais au croisement avec la rue Léon Cambis** un avaloir n'a plus de tarmac autour de lui. Une rustine serait nécessaire.

**Même rue** : en face le poteau d'arrêt de bus portant le nom : les Granges Moulues n° 7 vers Aiglemont des bordures de trottoir sont en très mauvais état et des rustines de tarmac sont à effectuer.

**Au croisement : chemin des Granges Moulues et rue Georges Muriaux,** le tarmac situé dans l'arrondi du virage est dans un état lamentable. Le bus ne peut éviter de monter sur cet angle de trottoirs, une modification de l'arrondi serait donc nécessaire.

**Chemin des granges moulues** : sur une longueur de 10 mètres le revêtement du trottoir est complètement désagrégé.

**Rue George Muriaux** : au n° 20 chez Mme et Mr Fontenelle, à partir de l'arrière de leur terrain, en haut d'un talus de 3 mètres de haut, nous surplombons la voie rapide située en contrebas à 15 mètres environ, sachant que le contrebas n'est pas plus de 8 mètres. Le bruit continu du passage des véhicules est particulièrement important et gênant. Cela concerne d'autres pavillons jusqu'au n° 50. Techniquement, il n'y a pas la possibilité de créer un merlon anti-bruit, seul un mur pourrait peut-être supprimer ce bruit insupportable.

**Même rue** : entre les n° 50 à 56, il y aurait s'en doute une possibilité d'amener de la terre, mais le terrain d'une surface importante appartiendrait au 3<sup>ème</sup> génie. (Un accès serait possible dans le prolongement du merlon anti-bruit prévu sur un autre secteur).

Pour les pavillons portant ces derniers n°, la voie rapide est au même niveau ou à un niveau supérieur.

**Toujours même rue** : les propriétaires souhaitent la pose de ralentisseurs au niveau du n° 50 avant la longue courbe formant le virage et au niveau du n° 60 après le virage.

Toutes les rues dont les appellations commencent par le terme « HAMEAU » sont des voies sans issue. Des livreurs s'engagent sans savoir, pensant sortir du lotissement ce qui crée des problèmes. Peut-on installer des panneaux « voie sans issue » ??

**Même rue** : entre le n° 52 et le 54, le tarmac est en mauvais état, une rustine serait nécessaire.

A cet endroit les riverains demandent que le terrain commun ne soit plus accessible aux motos. Un moyen quelconque pourrait être trouvé pour permettre aussi l'accès au personnel qui tond cette parcelle.

